

## COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2015 À 20 H 00

L'an deux mille quinze, le vingt neuf du mois de septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (14) :**

BELHADDAD Abdelhamid, BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VIALLE Françoise, COMBET François, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD PRUVOT Agnès, MAESE Isabelle, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, SORNET Emilie.

**Secrétaire de séance :** LAPERROUSE Madeleine. .

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 juillet 2015.

Monsieur le Maire demande :

- d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une délibération de principe autorisant le Maire à lancer l'enquête pour 4 régularisations foncières en suspens

VOTE : 14 POUR.

- A reporter le point n°4 à un prochain conseil municipal pour une information plus complète

VOTE : 14 POUR.

#### ORDRE DU JOUR :

##### **I. FINANCES :**

1. Monsieur le Maire explique que le percepteur a épuisé toutes les démarches possibles pour percevoir des factures qui restent toujours impayées.

En effet, compte-tenu du montant des sommes restant à recouvrer ou de l'insolvabilité des débiteurs, certaines factures restent impayées, les contribuables ont été poursuivis mais le percepteur ne peut plus agir pour récupérer les dettes en question.

Il convient donc d'inscrire ces montants en perte et profit au compte 6541.

Ils représentent les sommes suivantes :

- 289.11 € pour la commune (factures du réseau de chaleur concernant le peloton de gendarmerie) ;
- 391.14 € pour l'eau (plusieurs abonnés) ;
- 10 829,29 € (Entreprise SCHMIDT de Etap'Hotel) et 2158.66 € (autres abonnés) pour la Régie Electrique Municipale.

Une décision modificative est soumise pour les 3 budgets afin de régler les créances en non valeur.

Monsieur le Maire propose néanmoins de relancer encore une fois les débiteurs sur les factures "Réseau de Chaleur" et de questionner les services juridiques sur les factures impayées de l'entreprise SCHMIDT.

VOTE : 14 POUR.

2. Gérard BORDON informe le conseil que la Régie Electrique municipale souhaite engager des travaux pour pallier aux nombreuses coupures et éviter les disjonctions intempestives dues à des perturbations extérieures : il s'agit de changer les relais sur le poste source (changement de 2 jeux de relais). Cela représente un montant de 14 371 euros HT et les travaux vont nécessiter 2 jours de coupure. Un groupe électrogène sera loué afin de ne pas pénaliser les usagers et la Régie électrique municipale souhaite profiter de cette occasion pour effectuer la maintenance du poste qui n'a pas été faite depuis 20 ans, soit un montant total de 17 282 € HT. Il convient de faire une décision modificative afin d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

VOTE : 14 POUR.

3. Monsieur le Maire présente l'ensemble des dépenses engagées de la section investissement. Les dépenses engagées et à liquider représentent un montant de 15 300 euros (remplacement d'un compresseur, d'un lave-vaisselle, achat d'un jeu à ressort pour le city, mobilier de la salle polyvalente, taille-haie, ordinateurs et jeu de plots pour l'école, ...). Il est demandé au Conseil de faire une décision modificative afin d'inscrire les budgets nécessaires.

VOTE : 14 POUR.

## **II. TRANSPORT SCOLAIRE :**

La SPM est autorité organisatrice de second rang. Monsieur le Maire demande au Conseil de pouvoir signer la convention relative à l'accompagnement dans les transports scolaires. Cette convention rappelle que le Maire est l'employeur des accompagnateurs.

VOTE : 14 POUR.

Claude BERARD déplore une nouvelle fois que ce service n'est pas assez utilisé (peu d'enfants inscrits : 8, et 2 ou 3 élèves dans le bus au quotidien) entraînant une circulation anarchique et dangereuse de voitures aux alentours de l'école et rappelle que le car reste le moyen le plus sécuritaire et le plus écologique.

Les cours se terminant à 15h30 le vendredi, les ATSEM proposent que le ramassage ait lieu à 15h30 au lieu de 16h comme l'an dernier. Claude BERARD traitera la demande auprès du SPM.

## **III. LES TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES (TAP) :**

La mairie avait demandé une participation de 50 euros par enfant pour l'année scolaire 2014/2015. L'attribution du fonds d'amorçage, la participation de la CAF associées à la participation des parents et les frais supportés par la commune a permis à la collectivité d'équilibrer les dépenses et les recettes des TAP.

Concernant l'année scolaire 2015/2016, Françoise BOZON-VAILLE propose de reconduire la participation des parents à 50 euros par enfant permettant de proposer une variété d'activités aux enfants.

VOTE : 14 POUR.

## **IV. NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX :**

Monsieur le Maire, tel que validé en début de séance, propose de reporter ce point à un prochain conseil municipal.

## **V. VALIDATION DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA PRODUCTION ET A LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :**

François COMBET rappelle que la présente convention arrive à son terme et qu'il convient de renouveler cette convention qui fixe les conditions dans lesquelles le prestataire Véolia assurera :

- Le relevé annuel des compteurs d'eau potable ;
- La facturation annuelle de l'eau potable auprès des usagers ;

- Le nettoyage et la désinfection annuels des 3 réservoirs ;
- L'entretien et l'hébergement de la télégestion des ouvrages ;
- L'établissement d'un rapport annuel ;
- Le renouvellement du parc de compteurs ;
- Tous les travaux diligentés par la collectivité y compris la localisation et la détection des fuites sur les canalisations et branchements.

En contrepartie des charges supportées par le prestataire, la collectivité verserait les rémunérations forfaitaires annuelles, dont les valeurs de base hors taxes et redevances au 1<sup>er</sup> mai 2015 sont fixées selon les exercices à :

Exercice concerné (du 01/01 au 31/12)	Rémunérations forfaitaires annuelles de base
2016	6 720 € HT/an
De 2017 à 2021	6 720 € HT/an + 9 680 € HT/an (nouveaux compteurs) soit 16 400 € HT/ an
A partir de 2022 inclus	6 720 € HT /an

Sa durée est de 6 ans, avec reconduction tacite annuelle par période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette convention a été établie sur la base de 447 compteurs.

Gérard BORDON propose de convier le prestataire à venir au prochain conseil municipal afin d'avoir des précisions sur ce projet de convention.

#### **VI. RENOUELEMENT DE L'ADHESION - MAURIENNE EXPANSION :**

Monsieur le Maire rappelle que Maurienne Expansion intervient sur le développement économique de la Maurienne : assistance à la création d'entreprises, développement et implantation de nouvelles entreprises, conseils auprès des entreprises ou commerces situés sur le territoire de la commune, maîtrise de l'impact des grands chantiers et poursuites du CDDRA.

A ce titre, Maurienne Expansion demande une contribution de 1590 € en échange du travail fourni.

Monsieur le Maire propose de ne pas renouveler cette convention pour l'année 2015 étant donné que la commune ne sollicitera pas ses conseils et envisagera une nouvelle fois son adhésion les années prochaines.

VOTE : 14 POUR.

#### **VII. PERSONNEL : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> CLASSE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE :**

La commune a proposé à la Commission Administrative Paritaire (CAP) d'avancer le grade d'un agent administratif 2<sup>ème</sup> classe au grade d'agent administratif 1<sup>ère</sup> classe par avancement liée à l'ancienneté au 01/11/2015. La CAP a donné un avis favorable.

Le conseil municipal doit donner son accord pour la création de ce poste

VOTE : 14 POUR.

#### **VIII. ENQUETE PUBLIQUE – ALIENATION DE CHEMINS COMMUNAUX :**

Monsieur le Maire explique que la commune doit procéder à une aliénation des chemins communaux (situés au hameau du Mont) afin de pouvoir céder des parcelles. Il convient pour cela de lancer une enquête publique en nommant un commissaire enquêteur.

VOTE : 14 POUR.

## IX. QUESTIONS DIVERSES :

▪ **Demande d'un propriétaire du lotissement des Moulins** pour acquisition d'un chemin communal piétonnier entre 2 habitations. Pour envisager la cession, il faut l'accord de tous les propriétaires du lotissement, l'autorisation de l'OPAC, l'arrêté de lotir...

Monsieur le Maire propose de rencontrer les propriétaires souhaitant cette acquisition pour recueillir les détails de ce projet avant d'envisager toute suite.

▪ Monsieur le Maire rappelle qu'il saisira une **commission d'élus** pour se rendre à proximité du boulodrome de La Pallud suite à la demande d'acquisition d'une parcelle communale par un propriétaire dans cette zone.

▪ Monsieur le Maire résume le conseil communautaire de la 4C du 28/09 avec **l'intervention du sous-préfet** sur le prochain Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui va déterminer le prochain découpage des intercommunalités en Maurienne.

Des propositions tendent vers la création de 2 communautés de communes en Maurienne basées sur la population et sans tenir compte de la diversité des territoires (plaine ou montagne) :

- Une comcom de basse et moyenne Maurienne d'Aiton à St Jean de Maurienne (Cœur de Maurienne)
- Une comcom allant jusqu'en haute Maurienne de St Michel à Bonneval

La Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) doit se réunir le 12 octobre pour présenter un avis en vu d'un arrêté préfectoral au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. le Maire déplore cette précipitation et le manque de concertation des élus locaux. Christian ROCHETTE, Président de la 4C, a été mandaté pour dire que notre souhait était de rester à 14 au vu de la récente création de cette comcom en 2014.

Remarque : les convocations et compte rendus des conseils communautaires seront disponibles sur le site internet de la commune. Les réunions sont publiques.

▪ François COMBET signale :

- Qu'une expertise a été faite pour la plateforme devant accueillir la réserve incendie dans la zone d'activités confirmant que l'entreprise JAMEN doit intervenir.
- Que les résultats de la STEP sont bons et que les roseaux seront coupés en novembre

▪ Claude BERARD rend compte de la réunion du Fonds Départemental d'Equipeement des Communes (FDEC, dont les crédits sont en baisse de 50%) avec avis favorable concernant :

- Une subvention de 16 000 € pour l'acquisition d'un tracteur de déneigement avec lame et chaînes
- Une subvention de 2 709 € pour mise aux normes de la défense incendie

Il rappelle que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) est à respecter pour 2016 à 2018. En 2016, 30 000 € seront destinés à l'accessibilité des bâtiments communaux. Les dossiers de demande de subventions devant être déposés avant la fin de l'automne, le conseil municipal est favorable à mandater le Maire pour exécution.

Concernant le TADE, 10 000 € ont été accordés pour la réfection de voirie.

▪ Un courrier de l'Association des Parents d'élèves (APE) nous informe que l'assemblée générale n'a pas permis l'élection d'un bureau. Une nouvelle réunion est donc prévue le 9 octobre à 20h.

Rappelons que l'APE finance de nombreuses animations et sorties destinées à tous les enfants de l'école et qu'il est donc impératif qu'un nouveau bureau soit constitué. Un appel est donc lancé à tous les parents pour qu'ils se mobilisent dans l'intérêt de leurs enfants.

▪ Madame ANDRE a fait part de son inquiétude aux élus quant à l'absence de psychologue à l'école pour cette année scolaire malgré le besoin avéré. Nous allons faire remonter le problème et saisir l'Inspection.

La séance est levée à 23h45.

Le Maire,

P. GIRARD.

